

Secrétariat général

Affaire suivie par :

Paola daoud

Tél : 01 43 93 71 64

Mél : ce.93sg@ac-creteil.fr

www.dsden93.ac-creteil.fr

Compte-rendu - Relevé de conclusion de la négociation préalable du SNUipp 93 du vendredi 09/06/2023 à 18 heures.

Événement : Le 8 juin 2023 le SNUipp 93 dépose une alerte sociale en vue d'un préavis de grève pour la période du 22 juin 2023 au 6 juillet 2023. Par courriel en date du 8 juin 2023 le SNUipp 93 a été invité à participer à la réunion de négociation préalable fixée au vendredi 9 juin à 18h à la DSDEN.

Jour / Heure : vendredi 9 juin à 18h

Participants :

DSDEN 93

- M. Antoine Chaleix, directeur académique
- M. Alexandre Tobaty, Adjoint à l'inspecteur d'académie pour le 1^{er} degré
- Mme Paola Daoud, secrétaire générale adjointe
- Mme Anne-Frédérique Edouard, Cheffe de la DIMOPE

Représentants des personnels

- Mme Caroline Marchand – SNUipp 93
- Mme Marie-Hélène Plard – SNUipp 93
- Mme Catherine Da Silva – SNUipp 93
- Mme Emilie Garcia – SNUipp 93

Le directeur académique invite les participants à développer les points évoqués dans le courrier de saisine relative à l'alerte sociale qui sont les suivants :

- Modifications successives des dates (envoi de multiples accusés de réception),
- Non accès aux résultats,
- Gestion des postes à profils,
- La non communication permettant de rendre accessible les opérations de mouvement aux

personnels,

- Refus de corrections de certaines erreurs sauf pour certaines catégories de personnels.

Ainsi, la FSU-SNUipp 93 évoque une quinzaine de collègues CPC qui les ont contactés au sujet du mouvement intra départemental, il y a eu des questions également sur les directions profilées, les TPS.

Mme Marchand précise que le mercredi 7 juin, au matin il y a eu des remontées des collègues qui n'avaient plus accès aux résultats du mouvement intra départemental. Mme Marchand souhaite savoir pourquoi certains collègues ont vu leur résultat rectifié et pas l'ensemble des postes du mouvement. Elle regrette également la communication différée de la direction académique concernant cette problématique.

Monsieur l'inspecteur d'académie précise qu'il s'agissait uniquement de 9 situations sur 2942 personnels ayant participé au mouvement. Il y a 18 situations en tout qui ont fait l'objet d'une modification. La quasi-totalité des résultats n'a pas été modifié. Ces 18 personnels ont été contactés par les services et les résultats modifiés apparaîtront lundi 12 juin, le temps de permettre les traitements informatiques.

Monsieur l'inspecteur d'académie indique également qu'au moment de la saisine par les représentants des personnels, il n'était pas possible de donner une réponse précise avant d'avoir pu analyser les situations. Il rappelle également qu'un message à l'attention des participants du mouvement à été envoyé le mercredi matin afin de rassurer les personnels.

Le SNUipp estime qu'il n'a pas pu jouer son rôle comme c'était le cas lorsque les questions de mobilités étaient examinées en commission paritaire.

Monsieur l'inspecteur d'académie répond que les informations leur sont aussi données à travers des échanges entre la direction académique et les représentants des personnels.

Mme Garcia rappelle qu'il y a eu plusieurs accusés de réception et ce jusqu'au dernier moment.

Mme Edouard répond que le dernier accusé de réception est arrivé le lundi pour le vendredi et pas au dernier moment.

Monsieur l'inspecteur d'académie souhaite également préciser que les codes de priorité étaient accessibles aux 4 directions d'école concernées par les modifications et que le code de priorité 90 bloquant était bien visible par les intéressés qui n'ont pas alerté le service du mouvement.

Mme Plard : Il y a eu un accompagnement de la part du syndicat mais elle constate beaucoup de changements dans les règles du mouvement. Les codes priorités étaient difficilement accessibles aux participants.

Mme Edouard précise que les codes de priorités étaient dans les mails accompagnants les accusés de réception.

Monsieur l'inspecteur d'académie insiste sur le fait que les 18 situations ont été gérées et il n'a pas été nécessaire de faire retourner le mouvement. Les cascades ont été très courtes et en cela nous avons eu beaucoup de chance. Les enseignants concernés ont tous obtenu un poste.

Mme Marchand attire l'attention de l'administration sur les Lignes Directrices de Gestion qui n'ont pas été réactualisées et certains enseignants ont bénéficié d'une règle du mouvement alors que ce n'est pas celle indiquée dans les Lignes Directrices de Gestion, mais cette non application des Lignes Directrices de Gestion est à l'avantage des personnels. Elle constate également des problèmes concernant les bonifications médicales au regard du nombre de points sur certaines situations.

Mme Edouard répond que les dossiers sont examinés chaque année au regard des documents transmis.

Mme Marchand demande concernant les TPS, pourquoi sur l'ensemble des vœux saisis, tous les vœux des participants ont

été bloqués sauf l'un des vœux. Il s'agit d'un profilage de poste que n'accepte pas le SNUipp. Les directeurs d'écoles ne sont d'ailleurs pas associés aux commissions. Il y a trop de postes à profils.

Monsieur l'inspecteur d'académie indique que l'objectif est de couvrir un maximum de poste.

Mme Marchand constate que les priorisations des enseignants ne sont pas prises en compte.

Ce à quoi Monsieur l'inspecteur d'académie répond qu'à partir du moment où un vœu est formulé, il est réputé être demandé au même titre que chacun des vœux.

Mme Marchand : Les PE n'ont pas compris les règles d'attributions des postes à profils. Il n'y a pas eu d'entretien avant que le mouvement ne tourne. Le service du mouvement aurait répondu qu'il y aurait deux phases, la phase pour les directeurs déjà en poste et puis les néo directeurs qui seront entendus à la phase d'ajustement et auront un entretien dans un deuxième temps. La priorité a été donnée aux anciens directeurs.

M. Tobaty demande des éléments plus spécifiques, à savoir les noms des enseignants concernés car il connaît des néo directeurs qui ont obtenu un poste lors de cette phase du mouvement. Il précise qu'en lien avec les services la méthodologie d'attribution des postes spécifiques sera expertisée.

Mme Marchand : Pourquoi faire repasser les entretiens à ceux qui ont déjà eu un avis positif concernant un poste à profil et qui est valable 3 ans comme l'indique la circulaire, même pour ceux qui sont à titre provisoire.

Mme Garcia : En ce qui concerne les accusés de réception, pourquoi pas de détail dès le début.

Mme Edouard : Il s'agit d'un problème technique qui a été résolu après échange avec le service informatique.

Mme Garcia : Problème d'interprétation des textes soulevés : exemple du rapprochement de conjoint.

Monsieur l'inspecteur d'académie recadre l'échange en indiquant que les situations qui sont évoquées par le SNUipp ne concernent pas l'alerte sociale telle que transmise le 8 juin. Il indique également que concernant les 9 situations, il y a eu 3 erreurs de l'administration mais pour les autres, il s'agissait d'un



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Secrétariat général

problème technique notamment pour les situations des CPC concernés.

Les modifications relatives aux 4 directions auraient pu être évitées si les agents s'étaient manifestés et nous avons eu beaucoup de chance concernant les cascades.

Mme Da Silva dit que les enseignants ont beaucoup d'interrogation concernant les Lignes Directrices de Gestion, les affectations sur les directions profilées (certains collègues n'ont toujours pas eu d'entretien ?), sur les TPS et que le SNUipp n'avait pas les éléments de réponse.

Pour monsieur l'inspecteur d'académie, les problèmes ont été circoncrits et la situation a été réglée.

Monsieur l'inspecteur d'académie répond toutefois qu'il va voir s'il est possible de revoir les Lignes Directrices de Gestion dans le calendrier prévu par les instances académiques et à ce titre les représentants des personnels seront associés en amont.

A l'issue de cet échange, les représentants du SNUipp 93 déclarent lever le préavis de grève.

La séance est levée à 19h30.

Directeur académique
DSDEN93

Antoine Chaleix

Co-secrétaire
Départementale
SNUipp 93

Caroline Marchand

Co-secrétaire
Départementale
SNUipp 93

Marie-Hélène Plard